



Objet : Délégation aux membres du Conseil Communautaire pour représenter la collectivité au sein des Comités ou Organismes

ARRETE

LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5211-2 relatif aux dispositions applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, L 2122-25 qui spécifie que le Président procède à la désignation des membres du Conseil Communautaire pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes

Vu l'arrêté communautaire n° 46 du 4 août 2020 portant désignation des représentants de Le Mans Métropole-Communauté Urbaine au sein des organismes où la collectivité doit être représentée

Arrête

ARTICLE 1er : L'arrêté communautaire cité ci-dessus est modifié comme suit : délégation est donnée aux membres du Conseil Communautaire pour représenter la collectivité au sein des Comités ou Organismes mentionnés en annexe.

Ces désignations ainsi définies seront valables jusqu'à la fin du présent mandat communautaire, sauf décision différente expresse

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 04 janvier 2023

Le Président,

Signé par Stéphane LE FOLL

Stéphane LE FOLL
Maire du Mans,
Ancien Ministre

**REPRESENTATION DU CONSEIL DE LE MANS METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
(Mandat 2020-2026)**

**AUX COMITES ET ORGANISMES DIVERS
NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

	ORGANISMES	TEXTES DE REFERENCE	NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	DESIGNATION	
				TITULAIRES	SUPPLEANTS
18	Commission Administrative Paritaire commune à Le Mans Métropole, la Ville du Mans et au CCAS du Mans CAP	Règlement intérieur en vigueur Délibération n° 7 du 21/06/2018 Arrêté n°46 du 04/08/2020 Arrêté n° 66 du 25/09/2020	Catégories A et B Catégorie C	Mme Sophie MOISY Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX M. Claude PETIT-LASSAY M. Quentin PORTIER M. Yves CALIPPE	Mme Renée KAZIEWICZ Mme Ludivine MENARD M. Christian LACOSTE Mme Anne-Marie CHOISNE Mme Francine BAUDON-BRULÉ
20	CCP Commission Consultative Paritaire commune à Le Mans Métropole, la Ville du Mans et au CCAS du Mans	Décret n° 2016-1858 du 23/12/2016 Délibération LMM n° 8 du 21/06/2018 Arrêté n°46 du 04/08/2020 Arrêté n° 66 du 25/09/2020	Catégories A B et C 5 titulaires 5 suppléants	Mme MOISY Sophie Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX M. Claude PETIT-LASSAY M. Quentin PORTIER M. Yves CALIPPE	Mme Renée KAZIEWICZ Mme Ludivine MENARD M. Christian LACOSTE Mme Anne-Marie CHOISNE Mme Francine BAUDON-BRULÉ
27	CST Comité Social Territorial	Délibération n° 26 du 19 mai 2022	15 titulaires 15 suppléants	Mme Anne-Marie CHOISNE Mme Annie LARSON Mme Blandine AFFAGARD M. Christian LACOSTE Mme Christine POUPINEAU M. Christophe COUNIL M. Claude JEAN M. Claude PETIT-LASSAY Mme Francine BAUDON-BRULE Mme Ludivine MENARD M. Rémi MARCHAND Mme Renée KAZIEWICZ M. Serge CIGANA Mme Sophie MOISY M. Yves CALIPPE	Mme Cécile LEROUX Mme Marie-Aline ROUSSEAU M. Nathan CHARON Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX M. Michaël GUIHARD M. Quentin PORTIER M. Edouard DIONE M. François EDOM Mme Muriel CABARET M. Jean NYBERG Mme Patricia LAUTRU Mme Fabienne LAGARDE M. Gilbert LE CORRE M. Abdelmajid EL ARRASSE Mme Catherine BRULE-DELAHAYE